

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
SÉANCE DU 7 JANVIER 2016**

Le **7 Janvier 2016**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : BELLOY Karine, DOIDY Mohany,

MM : LE QUÉRÉ Aymeric, LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard,
SÉNÉCHAUD Lucien

Absent excusés ayant donné procuration : Mme GITTON Christelle à Mme DOIDY Mohany, M. LBOUC Sylvain à M. SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : Mme DOIDY Mohany

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 3 décembre 2015 tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS À LA COUR DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une rampe d'accès à la cour de l'école établi par l'ADAC. Ce projet est destiné à la mise en accessibilité du bâtiment et des espaces extérieures. Il répond aux contraintes « Voiries et espaces publics ».

Le montant des travaux est estimé à 31 574,40 € hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre et de relevé topographique.

Monsieur le Maire souhaite inscrire ces travaux au budget 2016 et informe le conseil municipal qu'il pourrait éventuellement bénéficier d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ce qui permettrait de définir le plan de financement suivant.

- Montant des travaux hors taxes : 31 574,40 €
- Subvention DETR environ 40 % : 12 000,00 €
- Solde à la charge de la commune : 19 574,40 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après examen du projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire le projet d'aménagement d'une rampe d'accès à la cour de l'école au budget 2016 selon devis pour un montant estimé de 31 574,40 € HT
- De déposer pour ce projet une demande de subvention DETR selon le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant

2. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'aménagement de l'aire de jeux situé à côté de la salle polyvalente.

Ce projet consiste en la pose de jeux avec passage du bureau de contrôle en fin de chantier.

Le montant estimatif des travaux est de 8 700 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut bénéficier d'une subvention au titre du **Fonds Départemental de Solidarité Rurale enveloppe projet** d'un montant de 4 329 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après examen du projet, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'inscrire au budget 2016 le projet « **Aménagement D'une Aire De Jeux** » pour un montant de 8 700 €.
- De solliciter une subvention au titre du **Fonds Départemental de Solidarité enveloppe projet** d'un montant de 4 329 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

3. REMPLACEMENT DU PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour remplacement du parquet de la salle polyvalente très détérioré.

Ce projet est justifié par l'utilisation très régulière des locaux par les enfants du regroupement scolaire, les associations et les habitants de la commune.

Le montant estimatif des travaux est de 13 800 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut bénéficier d'une subvention au titre du **Fonds Départemental de Solidarité Rurale enveloppe socle** d'un montant de 5 171 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après examen du projet, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'inscrire au budget 2016 le projet « **Remplacement du parquet de la salle polyvalente** » pour un montant de 13 800 €.
- De solliciter une subvention au titre du **Fonds Départemental de Solidarité enveloppe socle** d'un montant de 5 171 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

4. REMPLACEMENT CHAUDIÈRE DU COMMERCE MULTISERVICES L'ÉVASION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de trois entreprises pour le remplacement de la chaudière du commerce Multiservices « L'Évasion », à savoir :

- Entreprise CHABAULT dépose et pose chaudière De Dietrich 2 665,50 € HT – 3 198,60 € TTC
- SARL PROUST dépose et pose chaudière Viessman Vitodens 2 853,00 € HT – 3 423,60 € TTC
- Entreprise SAVELYS dépose et pose chaudière Chaffoteaux 3 391,39 € HT – 4 069,66 € TTC

Monsieur le Maire justifie l'urgence de ce remplacement par le fait que la chaudière actuelle est hors d'usage. Il demande aux membres présents une ouverture de crédits pour paiement de ces travaux qui n'atteignent pas le quart du montant inscrit en investissement pour l'année 2015 avant le vote du budget et précise que ces crédits seront inscrits en investissement au budget 2016.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide le remplacement de la chaudière du Commerce Multiservices « L'Évasion »
- Choisit de confier les travaux à l'entreprise CHABAULT pour un montant de 2 665,50 € HT – 3 198,60 € TTC
- Décide d'inscrire ces crédits au budget 2016 au compte 2188 et de créer l'opération 87 « REMPLACEMENT CHAUDIÈRE DU COMMERCE MULTISERVICES L'ÉVASION »
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEIL se propose de prendre la compétence Éclairage Public en lieu et place d'Eiffage prestataire actuel de la commune.

Le coût annuel estimé est de 834 € HT/an. La commune paie actuellement à l'entreprise EIFFAGE, une redevance annuelle de 645 € HT/an.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de maintenir sa collaboration avec EIFFAGE.

6. QUESTIONS DIVERSES

Transports scolaires

Le conseil municipal exprime le souhait que la compétence transport scolaire soit rapidement reprise par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

A Morand, le 21 janvier 2016

Monsieur le Maire

Joël DENIAU